

**CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
VENDREDI 29 AVRIL 2022**

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
JL/AV2022

Date
31 mars 2022

Chère Consœur, Cher Confrère,
Chère Stagiaire, Cher Stagiaire,

Concerne : Assemblée générale ordinaire du vendredi 29 avril 2022

Par la présente, j'ai le plaisir de vous inviter, ainsi que votre cabinet, à notre assemblée générale ordinaire qui aura lieu en présentiel :

**le vendredi 29 avril 2022 à 8h30
dans l'auditorium BNP Paribas Fortis
Rue de la Chancellerie 1– 1000 Bruxelles**

L'accueil et l'enregistrement des réviseurs d'entreprises personnes physiques auront lieu à partir de 8 heures.

La séance administrative débutera à 8h30. Outre la présentation traditionnelle des comptes annuels, du budget et du rapport annuel, les représentants du Conseil des Jeunes présenteront un rapport de leurs activités.

Au cours de la séance académique, qui débutera à 11h, nous accueillerons deux orateurs: le député européen Johan VAN OVERTVELDT sur la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et Olivier BOUTELLIS-TAFT (CEO d'Accountancy Europe) qui parlera des projets de la Commission européenne concernant la réforme de la gouvernance et de l'audit.

A l'issue de l'assemblée générale, vous êtes cordialement invité(e)s à prendre part au traditionnel *Walking Lunch*.

Vous trouverez en annexe à la présente invitation l'ordre du jour complet de l'assemblée générale ainsi que la liste des candidats pour les élections.

Le modèle de procuration, les comptes annuels 2021 et le projet de budget 2022 seront disponibles sur le site internet de l'IRE au plus tard le mercredi 13 avril 2022.

En application de l'article 7 de l'Arrêté royal du 22 février 2019 fixant le règlement d'ordre intérieur de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, la date ultime de dépôt des procurations est le dimanche 24 avril 2022, soit cinq jours calendrier avant l'assemblée générale. Elles doivent être datées et signées par le mandant et comprendre l'identité du mandant, l'identité du mandataire et la date de l'assemblée générale pour laquelle la procuration est valable.

Enfin, nous vous rappelons que la participation aux séances administrative et académique de l'assemblée générale compte pour quatre heures de formation permanente pour les réviseurs d'entreprises. Vous pouvez vous inscrire sur le site web de l'IRE.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, Chère Stagiaire, Cher Stagiaire, l'expression de mes salutations confraternelles.



Tom MEULEMAN
Président

Annexes : ordre du jour et liste des candidats pour les élections